



Démarches adm après mariage avec un clandestin

Par **adventurer**, le **26/10/2012** à **12:15**

Bonjour,

Je me suis mariée en mai dernier, après un an et demi de vie commune, avec un ressortissant tunisien entré clandestinement sur le territoire en 2008. Il est actuellement Tunisie, parti pour aller chercher un visa long séjour (il me semble que c'est cela), avec test de langue et visite médicale. Pouvez me dire quelles sont les démarches à faire à son retour ? Aura-t-il immédiatement accès au travail, ou lui faudra-t-il attendre 3 mois, comme on me l'a dit ? Il semble que je doive aller signer pour attester de notre vie commune pour chaque renouvellement de récépissé. Pouvez vous m'éclairer sur ce point? merci infiniment.

Par **AlexanderVas95**, le **26/10/2012** à **19:06**

Bonjour,

Il me semble que s'il obtient un titre de séjour Vie Privée Familiale, il peut travailler. S'il a un récépissé c'est selon, parfois on peut travailler parfois non, de toute façon ce sera marqué sur le récépissé.

Par **adventurer**, le **27/10/2012** à **21:12**

Merci